



DEMANDE D'AIDE FINANCIERE A L'INVESTISSEMENT

ANNEE 2026

FME (FONDS DE MODERNISATION DES EAJE)

*Vous devez déposer votre demande avant le démarrage des travaux ou l'achat du matériel.
Vous devez joindre les devis à la présente demande.
Date limite de dépôt des dossiers : 31/08/2026*

1 LE DEMANDEUR

Nom et fonction : **VERICEL Pierre, Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

(Personne morale destinataire des factures concernant les dépenses ET appelée à signer le contrat avec la Caf)

Adresse : **Communauté de Communes de Forez-Est – 6 place Paul Larue**

Code postal : **42 110** Ville : **FEURS**

Courriel de la personne morale pour signature électronique : p.vericel@forez-est.fr

Numéro Insee de la commune d'implantation : **42049**

N° Siren / Siret de l'organisme promoteur : **200 065 894 / 200 065 894 00236**

L'organisme promoteur est-il assujéti à la Tva ? ☐ Oui ☒ Non

Si oui, copie de l'attestation de régularisation fiscale.

Statut d'occupation :

☒ Propriétaire

☐ Locataire

☐ Local mis à disposition

A joindre justificatif relatif aux conditions d'occupation du terrain d'implantation et/ou conditions d'occupation des locaux (photocopie du titre d'occupation du terrain ou des locaux, certificat de propriété...).

Dossier suivi par : **Lydie GOUTAGNEUX** Fonction : **Chargée de coopération CTG Petite-Enfance** Tél. : **04 77 94 55 68** E-mail : l.goutagneux@forez-est.fr

2 EQUIPEMENT CONCERNE PAR LA DEMANDE FME

Nom de l'équipement : **Jardin d'enfants COCCINELLES ET PAPILLONS (Veauche)**
(exemple : nom de la crèche, de la halte-garderie, du centre social, où seront réalisés les travaux)

Nature de l'activité : **Jardin d'enfants**
(exemple : crèche, jardin d'enfants, micro-crèche...)

Gestionnaire de l'équipement : **Communauté de Communes de Forez-Est**

Adresse de l'équipement : **Interlude – 1 bis allée des violettes – 42 340 Veauche**

.....

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2892026-AU

Accusé certifié exécutoire 1/17

Réception par le préfet : 04/08/2026

Code INSEE de la commune : **42323**

Numéro Insee de la commune d'implantation : **42323**

Date prévisionnelle de début des travaux : août 2026

Date prévisionnelle de fin des travaux : février 2027

Nombre de places avant les travaux : ...**27**..... Nombre de places après les travaux : **27**

3 CRITERES D'EVALUATION

L'équipement se situe en Quartier Politique de la Ville :

Oui : ☐ Non : ☒

L'équipement se situe en FRR/ZRR :

Oui : ☐ Non : ☒

Ancienneté des locaux (âge de la construction) : **12 ans**

Date d'ouverture initiale de la structure : **Septembre 2013**

Ce projet fait-il partie d'un plan d'action CTG ?

OUI, ce projet est inscrit sur l'axe thématique n°2 : Famille / Parentalité, dans le cadre de l'action n°3 : Diversifier l'offre d'accueil adaptée aux besoins des familles. Ce projet répond à l'objectif de « Développer et pérenniser les places d'accueil existantes »

Ce projet entre-t-il dans le dispositif AVIP (crèches à vocation d'insertion professionnelle - Autorisation délivrée par le Comité de sélection CAF/Conseil départemental) **non**

Une demande de FME a-t-elle déjà été effectuée ?

Non : ☐ Si oui, date de l'accord (cf. convention) : **2022**.....

Un plan crèche a-t-il déjà été réalisé ?

Non : ☒ Si oui, date de l'accord (cf. convention) :

L'absence de travaux de modernisation entraine-t-il un risque de fermeture de l'établissement ?

Non : ☐ Si oui, combien ? Merci de préciser les motifs et la nature de la fermeture (partielle ou totale) : **obligation d'application du référentiel bâtiminaire.**

A quel(s) objectif(s) répondent les travaux de modernisation :

☒ Réalisation d'opération de rénovation.

☐ Réalisation d'opération facilitant la fourniture des repas et le stockage des couches.

☐ Achat ou remplacement d'un logiciel de gestion ou d'un système automatisé d'enregistrement des présences.

☐ Accompagner la mise en conformité découlant de la réforme des modes d'accueil impulsée depuis 2021.

☒ Accessibilité, sécurité et sûreté

☐ Eclairage et Luminosité

☐ Températures

☒ Sécurisation des espaces d'accueil

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2892026-AU

Accusé certifié exécutoire **2/17**

Réception par le préfet : 04/08/2026

- ☐ Zone d'entrée
- ☐ Les Espaces de changes
- ☐ Les espaces de sommeil
- ☐ La biberonnerie
- ☒ Espaces extérieurs
- ☐ Surfaces et Volumes
- ☐ Qualité de l'air et Sonorité
- ☐ Organisation des espaces d'accueil du public
- ☐ Espaces nécessaires pour la direction, les réunions et les entretiens
- ☐ Espaces techniques
- ☐ Matériel de puériculture jeux et jouets
- ☐ Matériel destiné aux professionnels
- ☐ Matériel de couchage
- ☐ Matériel de communication interne

☐ Adaptation des contenants alimentaires de cuisson, de réchauffe ou de service, rendue nécessaires par la loi Egalim

☐ Amélioration des conditions de travail des professionnels au-delà de la simple mise en conformité avec les obligations résultant du droit de travail.

☐ Adaptation de l'équipement aux enjeux de la transition écologique.

Merci de préciser comment les travaux répondent à un ou plusieurs de ces objectifs dans la partie descriptif du projet.

=> Les travaux ou achats font-ils suite à un rapport de la PMI ? ☐ Oui ☒ Non

=> Avez-vous présenté votre projet à la PMI ? ☒ Oui ☐ Non

4 DESCRIPTION DETAILLÉE DU PROJET :

(joindre le document relatif au projet ; s'il n'en a pas été établi, compléter le cadre ci-dessous)

Le Jardin d'Enfants *Coccinelles et Papillons* est géré par l'Association ADMR, et est soutenue financièrement par la Communauté de Communes de Forez-Est, au titre de sa compétence Petite-Enfance. Dans ce cadre, la CC Forez-Est met à disposition du Jardin d'Enfants, des locaux dont elle est propriétaire ; qui sont situés dans un bâtiment commun nommé *Interlude*, avec la Crèche *A Petits Pas*, et le Relais Petite Enfance *Les Matrus*, 1 bis allée des violettes à Veauche (42340).

Détail du contexte, du besoin et du projet de travaux :

Les travaux prévus au Jardin d'Enfants *Coccinelles et Papillons* située à Veauche, visent la sécurisation et l'amélioration des espaces intérieurs et extérieurs, conformément au référentiel bâtiminaire applicable au 1^{er} septembre 2026.

Les **espaces de jeux extérieurs** seront réaménagés : le bac à sable sera équipé d'une nouvelle bâche PVC résistante, et la structure de jeu de type butte sera remplacée par une nouvelle structure de jeux fixée sur dalle béton, accompagnée d'un sol amortissant coulé en place. Les anciennes structures et sols seront déposés et évacués.

Les **clôtures** de l'espace extérieur sont actuellement d'une hauteur insuffisante et non conforme à la réglementation. Elles seront remplacées par de nouvelles clôtures d'une hauteur minimum de 1,50m en treillis soudé, posées sur des poteaux scellés. Pour sécuriser l'accès, des portillons barreaudés et un portail principal de hauteur de 1,50m seront installés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2892026-AU

Accusé certifié exécutoire 3/17

Réception par le préfet : 04/08/2026

À l'intérieur, des améliorations seront apportées pour renforcer la sécurité, conformément au référentiel :

- Les portes donnant sur des espaces avec présence d'enfants seront remplacées par des portes avec oculi vitrés, poignées à hauteur suffisante minimum de 1,30m, et anti-pinces-doigts situés sur les deux côtés des portes. Certaines portes seront posées sans oculus selon l'emplacement, lorsqu'elles n'ouvrent pas dans un espace où les enfants sont présents.
- Portes des salles de change modifiées avec anti-pinces-doigts, parties ouvrantes haut et bas, et oculi vitrés.
- Elargissement de l'accès du local poussettes.

Concernant les devis établis pour le bâtiment interlude qui réunit la crèche A PETITS PAS et le Jardin d'enfants Coccinelles et Papillons », une clé de répartition est appliquée pour les charges à raison de 53 % pour la crèche et 47 % pour le jardin d'enfants.

5 PLAN DE FINANCEMENT

Le montant du budget d'investissement doit correspondre au montant total des devis retenus.

Les montants doivent être indiqués :

- HT si le demandeur peut bénéficier de la récupération de la TVA (Notamment pour les collectivités territoriales)
- TTC si le demandeur ne peut pas bénéficier de la récupération de la TVA

Le versement de la subvention se fait sur facture acquittée. Pas de versement possible d'avance ou d'acompte.

Détail dépenses	Montant des dépenses	Détail recettes	Montant des recettes
(voir la ventilation en annexe)	<i>Le montant est « hors taxe » pour les promoteurs qui ont la possibilité de déduire la Tva sur les investissements. A contrario pour les promoteurs qui n'ont pas cette faculté, le montant est « toutes taxes comprises »</i>		(détail des financements prévus)
Fonciers :		Subventions (à préciser) :	
Gros œuvre :		FME	39 730,08 €
Aménagement intérieur :	8 064,00 € HT		
	16 920,00 € HT		
Equipement simple et particulier	4 465,00 € HT		
Honoraires et frais administratifs	3 656,60 € HT	Apport propre :	9 932,52 €
Autre frais : (fournir le détail)		Autres recettes (à préciser) :	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2892026-AU

Accusé certifié exécutoire 417

Réception par le préfet : 04/08/2026

Fourniture et pose de la clôture, Portillon et Serrures	4 687,00 € HT		
Aire de jeux extérieur	11 870,00 € HT		
TOTAL	49 662,60 € HT	TOTAL	49 662,60 €
❖ Les travaux en régie ne doivent être comptabilisés que pour la valeur des matériaux ❖ Le bénévolat ne doit pas donner lieu à valorisation ❖ Joindre les devis + annexer un état récapitulatif des devis ❖ Pour les micro-crèches fonctionnant selon le mode PAJE, le financement est limité à 50 % des dépenses liées exclusivement aux obligations de mise en conformité avec le référentiel bâtiminaire			

⑥ Engagements du demandeur

Les renseignements contenus dans ce dossier sont certifiés exacts par le **demandeur**.

A**Feurs**.....Le.....

Nom – Prénom : **VERICEL Pierre** Qualité : **Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

(Personne habilitée à signer un contrat avec la Caf)

Cachet et signature :

⑦ PIECES A JOINDRE A LA DEMANDE IMPERATIF

RAPPEL IMPORTANT :

- Tout achat et/ou travaux effectués avant le dépôt du dossier complet ne peuvent faire l'objet d'une demande d'intervention financière de notre organisme.
- Tout achat et/ou travaux effectués entre la date de dépôt **du dossier complet** et la date de décision prise par le Conseil d'administration peuvent faire l'objet d'une intervention financière de notre organisme, **mais ne saurait préjuger de la décision définitive de la Caisse d'allocations familiales.**

Le présent questionnaire et toutes les pièces complémentaires doivent être adressés
Au chargé de conseil et développement de votre territoire

Direction départementale de l'équipement - Ministère de l'Intérieur

012 200065894-20260804-2892026-AU

Accusé certifié exécutoire 5/17

Réception par le préfet : 04/08/2026

LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE
(NE PAS FOURNIR CELLES QUI ONT DEJA ETE PRODUITES POUR UN AUTRE DOSSIER)

I – PIECES JUSTIFICATIVES RELATIVES AUX PROMOTEURS

I .1 – Associations – Mutuelles – Comités d'entreprise

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Existence légale	- Récépissé de déclaration en Préfecture, numéro SIRET.
Vocation	- Statuts datés et signés – chiffres clés – nombre d'adhérents, effectif salarié... .
Régularité face aux obligations légales et réglementaires	- Attestation du promoteur relative au respect des obligations sociales. - Attestation précisant que le promoteur a recours à un commissaire aux comptes pour les associations recevant des subventions d'un montant global $\geq$ à 153.000 € ou si 2 des 3 conditions suivantes sont remplies : effectif $\geq$ 50 salariés, CA $\geq$ 3.100.000 €, total du bilan $>$ 1.550.000 € - Attestation URSSAF à jour
Capacité du contractant	- Liste des membres du Conseil d'Administration et du bureau - Délibération du Conseil d'Administration autorisant le contractant à signer
Engagement à réaliser l'opération	- Délibération du Conseil d'Administration autorisant l'opération d'investissement - Attestation précisant que le promoteur ne fait pas l'objet d'une mesure de redressement judiciaire ou n'est pas en liquidation judiciaire.
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du promoteur.

I .2 – Collectivités territoriales – Etablissements publics

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Existence légale	- Délibération de l'instance compétence autorisant l'opération d'investissement et son représentant à signer - Arrêté préfectoral portant création d'un SIVU/SIVOM/EPCI/ Communauté de communes et détaillant le champ de compétence
Vocation	- Statuts datés et signés.
Régularité face aux obligations légales et réglementaires	- Attestation du promoteur relative au respect des obligations
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne.

I .3 – Entreprises- Groupements d'entreprises- Sociétés

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Existence légale	- Extrait du registre du commerce, numéro SIRET
Vocation	- Statuts datés et signés
Régularité face aux obligations légales et réglementaires	- Attestation du promoteur - Attestation URSSAF
Capacité du contractant	- Statuts extraits K bis du registre du commerce
Engagement à réaliser l'opération	- Attestation précisant que le promoteur ne fait pas l'objet d'une mesure de redressement judiciaire ou n'est pas en liquidation judiciaire.
Destinataire du paiement	- Relevé d'identité bancaire, postal ou caisse d'épargne du promoteur.
Pérennité	- Compte de résultat et bilan relatifs à l'année précédant la demande (le cas échéant)

II – PIÈCES JUSTIFICATIVES RELATIVE A L'INVESTISSEMENT

Nature de l'élément justifié	Justificatifs nécessaires à la signature de la convention
Eléments relatifs à l'opération	- Réception par la Caf de la délibération de l'instance décisionnelle ou du représentant du promoteur régulièrement mandaté, approuvant expressément les termes de la présente convention. - Descriptif de l'opération indiquant, notamment les motifs, le lieu d'implantation et son opportunité géographique
Eléments relatifs à la structure financée	- Conditions d'occupation du terrain d'implantation et/ou conditions d'occupation des locaux
En cas de création ou d'extension	- Budget prévisionnel de la première année de fonctionnement de la structure financée après réalisation de l'opération - Nombre d'actes prévisionnels de la première année de fonctionnement suivant la réalisation de l'opération
En cas d'extension, d'aménagement ou d'équipement	- Copie de la police d'assurance garantissant le bien faisant l'objet de la demande d'aide financière
Modalités de financement du projet	- Tout document attestant du coût prévisionnel de l'opération (devis, APS)
Maintien de la destination de l'établissement	- Attestation engageant le partenaire sur le maintien de la destination de l'établissement pendant 10 ans
Réservation de places pour les crèches de personnel	- Engagement écrit des entreprises attestant de la pré-réservation d'au moins la moitié des places financées dans le projet
Majoration développement durable	- certificats ou attestations de label HQE ou BBC.
Grille tarifaire pour les MC PAJE	- La grille tarifaire concernant votre structure : les subventions d'investissement ne peuvent être accordées que si votre grille tarifaire respecte les préconisations de la CAF

ANNEXE 1 : LISTE DES NATURES DES DEPENSES PREVISIONNELLES :

<u>Foncier :</u> Achat de terrain, Achat d'immeuble, Frais de notaire rattaché aux biens relevant de l'opération d'investissement...			
<u>Gros œuvre :</u>			
Construction, Extension, Fondations spéciales, Terrassement, Voierie et réseaux divers (VRD) : branchements eaux, électricité, gaz, téléphone...	Ravalement, Etanchéité, aire de stationnement, dallages, Démolition,	Couverture, Charpente, Menuiseries extérieures, Volets,	<u>Energie :</u> photovoltaïque, domotique, récupérateur d'eau, ...
<u>Aménagement intérieur :</u>			
Menuiseries intérieures, Cloisons, Doublages, Revêtements de sol, Carrelages/faïences, Peintures,	Electricité (courants forts et courants faibles), Plomberie, Chauffage, Ventilation, Climatisation,	Serrurerie, Téléphonie, Sécurité incendie, Signalisation,	Ascenseurs, Baie informatique, ...
<u>Equipement simple et particulier :</u>			
<u>Mobiliers :</u> cuisine, bureau, dortoir, locaux annexes (type stockage, entretien, etc),	<u>Petits matériels :</u> vaisselle, informatisation, ...	<u>Puériculture :</u> poussettes, tables à langer, ...	<u>Pédagogie :</u> livres, jouets, jeux d'intérieurs, ...
<u>Honoraires et Frais administratifs :</u> Maîtrise d'œuvre (architecte...), Aide à maîtrise d'ouvrage, Géomètre, Mission Csp (sécurité), Bureau de contrôle, Etudes, Etudes de sol, Frais bancaires, Assurances diverses...			
<u>Autres :</u>			

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2892026-AU

Accusé certifié exécutoire 7/17

Réception par le préfet : 04/08/2026

<u>Aménagements extérieurs :</u> jardins, clôtures, sols extérieurs...	Jeux d'extérieurs, ...	<u>Marketing :</u> Communication, Presse, Publication, ...
---	---------------------------	---

ETAT RECAPITULATIF DES DEVIS

NOM DU PROGRAMME : FME CRECHE JARDIN D'ENFANTS A VEAUCHE

NOM DU PROMOTEUR : Communauté de Communes Forez Est

Nature travaux /équipement (classement par nature)	Nom entreprise prestataire	Date du <u>Devis</u> (classée par ordre chronologique)	Montant HT	Mon tant TVA	Montant TTC*
Aménagement extérieur :					
Aire de jeux extérieur (devis n° 1)	PJA / Jardins d'Aiguilly	21/05/2025	11 870,00 €	20%	14 244,00 €
Travaux de clôture (devis n° 3)	PJA / Jardins d'Aiguilly	26/03/2026	4 687,00 €	20%	5 624,40 €
Aménagement intérieur :					
Fourniture et pose de la porte maternelle. Remplacement de portes (devis n°2)	Menuiserie M2D	31/10/2025	8 064,00 €	20%	9 676,80 €
Aménagement intérieur :					
Plâtrerie Peinture, Menuiserie intérieure, CFO/CFA ,CVC (devis n° 4)	BATI Ingénierie	27/05/2026	16 920 €	20%	20 304,00 €
Equipement simple et particulier					
Agrandissement accès local poussette (devis n° 4)	BATI Ingénierie	08/06/2026	4 465,00 €	20%	5 358,00 €
Honoraires et frais administratifs (devis n° 5)	BATI Ingénierie	29/05/2026	3 656,60 €		
			49 662,60 €	20%	55 207,20 €

Je soussigné, **Monsieur Pierre VERICEL, Président**, atteste que toutes les dépenses mentionnées relèvent de la notion d'investissement et feront l'objet d'un amortissement dans la comptabilité.

Le promoteur récupère-t-il la TVA ? **Non**

A**Feurs**..... Le.....

Le Promoteur, le maître d'ouvrage ou le maître d'œuvre chargé de l'opération

(cachet + signature**)

*Le montant total des devis présentés doit correspondre au montant total des dépenses renseignées dans le plan de financement prévisionnel

** préciser en toutes lettres la qualité et le nom du signataire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2892026-AU

Accusé certifié exécutoire **8/17**

Réception par le préfet : 04/08/2026

ANNEXE 3. MODELE D'ATTESTATION SUR L'HONNEUR

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Afin de garantir leur intégrité et de prévenir les fraudes, les bénéficiaires des subventions de la branche signent une attestation de probité et de non-condamnation.

Je soussigné(e) : **Monsieur VERICEL Pierre, Président de la communauté de Communes de Forez-Est**

né(e) le : **1 octobre 1955** à **Chazelles-sur-Lyon (42140)**

demeurant : **9, rue Jules Ferrier
42140 Chazelles-sur-Lyon**

déclare :

- **n'avoir été l'objet d'aucune condamnation pénale ni de sanction civile ou administrative de nature à m'interdire de gérer, administrer, diriger ou contrôler une personne morale, ou d'exercer une activité commerciale ;**
- **n'avoir pas été frappé de faillite personnelle ou d'autre sanction en application du titre VI de la loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaire des entreprises ou, dans le régime antérieur à cette loi, en application du titre II de la loi n° 67-563 du 13 juillet 1967 sur le règlement judiciaire, la liquidation des biens, la faillite personnelle et les banqueroutes.**

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A **Feurs**, le

Signature – Prénom et nom du déclarant : **Pierre VERICEL**

ANNEXE 4. MODELE DE LA DECLARATION D'INTERETS

La branche Famille s'abstient de subventionner toute entité placée dans une situation qui conduirait à dévoyer l'objet des fonds versés.

Dans ce cadre, la présente déclaration vise à prévenir tout risque de dévoiement de la subvention ou de refacturation abusive.

A cet effet, sont déclarés les liens d'intérêts de toute nature entre le demandeur de la subvention et des tiers qui sont de nature à dévoyer ou paraître dévoyer l'usage de la subvention versée.

La déclaration doit être signée personnellement et chaque page doit être paraphée.

Je soussigné(e) : **Pierre VERICEL, Président de la Communauté de Communes de Forez-Est**

Reconnais avoir pris connaissance de la demande de déclarer tout lien d'intérêts direct ou par personne interposée avec les entreprises, établissements ou organismes public ou privé :

- exploitants ultérieurs de la structure financée ;
- entités propriétaires du bâtiment sur lequel elle est implantée.

Déclaration :

1° Déclaration des liens matériels, directs ou indirects :

Le demandeur est-il lié à l'entité propriétaire des murs ? ☐ OUI ☒ NON

Le demandeur est-il lié au gestionnaire ultérieur de la structure ? ☐ OUI ☒ NON

Dans l'affirmative, veuillez préciser lesquels, notamment les points ci-après :

- les participations financières directes éventuellement détenues dans le capital du propriétaire ou du gestionnaire ;
- l'appartenance à un même groupe de sociétés que le propriétaire ou le gestionnaire ;
- l'existence d'une gestion commune avec le propriétaire ou le gestionnaire, en particulier une participation aux organes dirigeants du propriétaire ou du gestionnaire ;
- l'exercice d'une activité rémunérée ou donnant lieu à gratification pour le compte du propriétaire ou du gestionnaire, ou au sein de la structure dans le cadre d'une Maison d'assistant maternel.

RAS

2. Déclaration des liens familiaux

Le demandeur est-il détenu intégralement ou partiellement par une personne physique entretenant des liens familiaux avec une personne physique qui détient ou gère la personne morale en charge de l'exploitation, ou le propriétaire des murs ?

Non

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2892026-AU

Accusé certifié exécutoire 10/17

Réception par le préfet : 04/08/2026

Dans le cas d'un projet de Mam :

Le demandeur est-il détenu intégralement ou partiellement par une personne physique entretenant des liens familiaux avec un ou plusieurs professionnels ayant vocation à travailler au sein de l'établissement ?

RAS

3° Autre lien susceptible de présenter un risque de dévoiement de la subvention versée :

Aucun

Je soussigné(e), monsieur **VERICEL Pierre** certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration ;

Fait le :

Signature :

Jardin d'Enfants COCCINELLES ET PAPILLONS
Interlude, 1 bis allée des violettes
42 340 Veauche

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2892026-AU

Accusé certifié exécutoire **11/17**

Réception par le préfet : 04/08/2026



Gsm : 07 71 92 80 55
Email : l.chatelus@forez-est.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

13 Avenue Jean Jaurès
42110 FEURS

AFFAIRE F24009

Devis N°: 25-05-0734

Affaire suivie par : Edouard Roche

Email: edouard@pja-paysagiste.fr

Vougy, le 21 mai 2025

OBJET : Aire de jeux extérieur

Lieu d'intervention : Jardins d'enfants coccinelles et papillons 42340 VEAUCHE

Désignation	Qté	U.	P.U.	Montant H.T.	T
Bac à sable: Fourniture et pose d'une bâche PVC 640g/m2, verte. Dimensions 2.76x1.54m avec retombées de 20cm, y compris oeilletons, élastiques et accessoires.	1	Unité	300,00	300,000	1
Remplacement structure type butte: Dépose de la structure existante + évacuation.	1	Forfait	150,00	150,000	1
Dépose du sol coulé vert en place + évacuation.	1	Forfait	700,00	700,000	1
Frais de déchetterie professionnelle.	1	Forfait	300,00	300,000	1
Fourniture et pose d'une structure Vinci play réf: solo 0843, y compris fixation par spit sur dalles béton existante.	1	Unité	6 500,00	6 500,000	1
Réalisation d'un sol amortissant coulé en place, suivant coloris standard. Ep: 30mm.	40	m2	98,00	3 920,000	1

Total H.T. EUR	11 870,00
(1) T.V.A. 20% sur 11 870,00 EUR soit	2 374,00
Total T.T.C. EUR	14 244,00

L'acceptation du devis vaut acceptation des Conditions Générales de Vente. Agrément Phyto application RH00242. Travaux soumis à une assurance décennale.

Nos tarifs tiennent compte d'un ensemble de prestations proposées. En cas de modification, notre devis pourra être révisé.

Délai de validité des prix : 2 Mois

Signature du client

J'accepte les conditions générales de vente figurant au verso sans aucune réserve

Merci de nous retourner un exemplaire du devis daté, signé et revêtu de la mention: "bon pour accord"



Menuiserie M2D

470 rue de l'industrie

42110 CIVENS

Tél : 04 77 27 38 15

Email : contact@menuisieriem2d.fr

Devis N° DE01465

Date : 31/10/2025

Date de validité : 30/11/2025

Affaire : jardin d'enfants Veauche

Référence :

Devis n° 2

COMMUNAUTE DE COMMUNES FOREZ EST

13 AVENUE JEAN JAURES

BP13

42110 FEURS

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
portillon bas et partie ouvrante en haut fermeture par aimant .Fourniture et pose de porte maternelle recouper à une hauteur de 1450 mm (au dessus de la poignée et de l'anti-pince doigt) avec oculus vitrée 44/ 2 dimension clair de vue 255 x 255 mm, finition à peindre (idem portillon réalisé à la crèche de FEURS)					
L'ensemble1 Vantail dimension 930 x 1450 ht	1,00	U	960,00	960,00	20,00
Remplacement de portes de circulation existante comprenant : - Dépose et évacuations en décharge des anciennes portes - Fourniture et pose de portes MATERNELLE finition stratifié polyrey C105 EXM, 2 oculi vitrage 44/ 2 par vantail avec clair de vue 1405 x 205 mm - Entaillage de nouvelle paumelles en partie basse. - Modification de la position de la gâche pour avoir une hauteur de poignée à 1300 ht - vérification du bon fonctionnement					
L'ensemble dimension 930 x 2040 ht	12,00	U	592,00	7 104,00	20,00
NB: porte NON feu, reprise de peinture des huisseries et vantaux des portes non compris dans ce devis.					

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	8 064,00	1 612,80

Total HT	8 064,00
Total TVA	1 612,80
Total TTC	9 676,80
Net à payer	9 676,80 €

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)

Gsm : 07 71 92 80 55
Email : l.chatelus@forez-est.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST

13 Avenue Jean Jaurès
42110 FEURS

AFFAIRE F24009

Devis N°: 26-03-0480

Affaire suivie par : Edouard Roche

Email: edouard@pja-paysagiste.fr

Vougy, le 26 mars 2026

OBJET : Travaux de clôture

Lieu d'intervention : 42340 VEAUCHE

Désignation	Qté	U.	P.U.	Montant H.T.	T
Crèche "A petit Pas":					1
Dépose de l'ensemble de la clôture à remplacer, y compris massifs béton + évacuation en déchetterie.	1	Forfait	500,00	500,00	1
Fourniture et pose d'une clôture en treillis soudés type Nylofor F 2500X1630, pose sur poteaux bekafix + scellement tous les 2.50m. RAL 7016.	40	ml	117,00	4 680,00	1
Jardin d'enfant:					1
Dépose de l'ensemble de la clôture à remplacer, y compris massifs béton + évacuation en déchetterie.	1	Forfait	200,00	200,00	1
Fourniture et pose d'une clôture en treillis soudés type Nylofor F 2500X1630, pose sur poteaux bekafix + scellement tous les 2.50m. RAL 7016.	21	ml	117,00	2 457,00	1
Fourniture et pose de portillon barreaudé, ht: 1.50 x larg: 1.20m + scellement. RAL 7016.	2	Unité	680,00	1 360,00	1
Fourniture et pose de serrures à code mécanique locinox.	2	Unité	472,50	945,00	1
Remise commerciale exceptionnelle.	1	Unité	-550,00	-550,00	1

Remise de 550 € répartie sur les 2 structures :

- 275 € pour la crèche A PETITS PAS

- 275 € pour le JARDIN D'ENFANT

Soit un TOTAL pour le Jardin d'enfant de 4 687 € HT

Soit 5 624,40 € TTC

Pépinières et Jardins d'Aiguilly COMMUNAUTE DE COMMUNES DE FOREZ-EST - Devis N°: 26-03-0480

Total H.T. EUR		9 592,00
(1) T.V.A. 20% sur 9 592,00 EUR soit		1 918,40
Total T.T.C. EUR		11 510,40

L'acceptation du devis vaut acceptation des Conditions Générales de Vente. Agrément Phyto application RH00242. Travaux soumis à une assurance décennale.

Nos tarifs tiennent compte d'un ensemble de prestations proposées. En cas de modification, notre devis pourra être révisé.

Délai de validité des prix : 1 Mois

Signature du client

J'accepte les conditions générales de vente figurant au verso sans aucune réserve

Merci de nous retourner un exemplaire du devis daté, signé et revêtu de la mention: "bon pour accord"

FOREZ EST Communauté de Communes
Représenté par M. Laurent CHATELUS
6 place Paul Larue
42110 FEURS

Crèche Multi-Accueil A Petit Pas
1 bis Allée des Violettes 42 340 VEAUCHE

Mise en conformité

ETUDE D'AVANT-PROJET



Indice A du 08/06/2026

ADRESSE ZAC Besacieux - Route de Cuzieu - Bâtiment "Le Sulky" - 42330 SAINT-GALMIER
Tél 09 64 15 28 49 - Fax 04 77 61 78 13
SIRET 793 071 663 00017 - APE 7111Z - sas au capital de 10 000 €

Page 1 sur 5

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2892026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2026

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. CONTEXTE	3
2. DEFINITION DES PRESTATIONS ENVISAGEES.....	4
A. PLATRERIE PEINTURE	4
B. MENUISERIE INTERIEURE	4
C. CFO-CFA.....	4
D. CVC	4
4. RECAPITULATIF DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE PREVISIONNELLE TRAVAUX.....	5
TRAVAUX SELON DESCRIPTIF.....	5

1. CONTEXTE

L'opération est située à la Crèche Multi-Accueil A Petit Pas, sur la commune de Veauche (42).

Une visite du site a été réalisée en présence de Mr CHATELUS et BATI ingénierie le 22/05 afin d'appréhender les travaux à réaliser

Le bâtiment est classé ERP type de 5^{ème} catégorie, une modification est envisagée selon l'effectif annoncé → Passage en 4^{ème} catégorie

Après échange il a été convenu d'avancer sur le programme travaux suivant :

- Réalisation d'un recouplement de surface au droit de l'allée centrale comprenant :
 - o Mise en place d'une cloison séparative ht 2.50
 - o Mise en place de faux plafond
 - o Adaptation placard de rangement
 - o Adaptation CFO/CFA – CVC
 - o Mise en place d'une porte d'accès IS



- Mise en place de contrôle d'accès sur portes par ventouse + lecteur de badge ou clavier à code afin de sécuriser les accès aux sections et bureau de la directrice (x6). Cette prestation comprend :
 - o Tirage alimentations
 - o Reprise de plâtrerie/peinture
 - o Programmation et mise en service
 - o Adaptation au SSI
 - o Fourniture de badges x 50

Une autorisation de travaux type AT devra être réalisée – le délais d'instruction est de 4 mois

Une demande de mission à un bureau de contrôle devra être effectuée pour VISA sur notice sécurité et accessibilité

2. DEFINITION DES PRESTATIONS ENVISAGEES

A. PLATRERIE PEINTURE

- Cloisons en plaque de plâtre 98/62 compris ossature et laine de verre 60mm
- Incorporation des huisseries de portes fournies par le lot menuiseries intérieures bois
- Plafonds suspendus en dalles minérales 60*60 références ROCKFON ARTIC ou équivalent, y compris ossature semi encastré
- Préparation, impressions et mise en peinture mat finition B de l'ensemble des plafonds
- Peinture satinée des boiseries (cadres de portes et plinthes bois)
- Reprises diverses de plâtrerie au droit des passages de câbles

B. MENUISERIE INTERIEURE

- Adaptation des ensembles menuiseries type casier au droit de la cloison crée
- Complément de casier selon les besoins
- Blocs portes intérieures vitrée 2 vtx avec quincaillerie type poignée inox dans cloison crée
- Adaptation/reprise au droit des passages de câbles

C. CFO-CFA

- Complément d'éclairage dans espace crée
- Adaptation/complément des BAES dans espace crée
- Adaptation de l'alarme au droit de l'espace crée
- Mise en place de contrôle d'accès x6 par lecteur de badge + code comprenant :
 - Tirage alimentation
 - Mise en place du lecteur
 - Programmation
 - Adaptation au SSI
 - Fourniture de badge

D. CVC

- Complément/adaptation de la ventilation et ajout de climatisation/chauffage dans espace crée

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2892026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2026

4. RECAPITULATIF DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE PREVISIONNELLE TRAVAUX

TRAVAUX SELON DESCRIPTIF		36 000€ HT
A	PLATRERIE PEINTURE	
B	MENUISERIE INTERIEURE	
C	CFO/CFA	
D	CVC	
Option reprise en sous œuvre pour agrandissement accès local poussette à 1.80m de passage		+ 9 500€ HT
Honoraire Maitrise d'œuvre (non totalisée)		
➤ Réalisation de l'AT		2 800€ HT
➤ Consultation entreprises/ suivi des travaux/réception		4 500€ HT

- Autres frais non totalisés :
 → Bureaux de contrôle, SPS
 → ...

- Planning travaux : 1 mois

décomposition devis global = 53 % crèche A PETITS PAS
 47 % JARDIN D'ENFANTS

Soit Travaux JARDIN D'ENFANTS :

- Travaux selon descriptif = $36\,000 \times 47\% = 16\,920\,€\text{ HT}$
 soit 20 304 € TTC

- Agrandissement accès local poussette = $9\,500 \times 47\% = 4\,465\,€\text{ HT}$
 soit 5 358 € TTC

**VEAUCHE
CRECHE RECOUPEMENT DE COULOIR MODIF
CLASSEMENT ERP**

**OFFRE DE CONTRAT
MISSION SPECIFIQUE**

Offre émise le 27/05/2026 et valable jusqu'au 27/08/2026
Référence à rappeler sur votre commande : 420-T-2026-005J/0

ENTRE LES SOUSSIGNES, D'UNE PART

CC DE FOREZ-EST (ASSAINISSEMENT)
SIRET : 200 065 894 00020
6 RUE PAUL LARUE

42110 FEURS

Forme juridique : Communauté de communes

Ci-après désignée "le client"

Représentée par Madame Florence GAVARD,
Responsable Service Eaux et Assainissement,

Ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes

ET D'AUTRE PART

BUREAU ALPES CONTROLES
SIREN : 351 812 698

Siège social : 3 Bis Impasse des Prairies - Annecy-
Le-Vieux - 74940 ANNECY

SAS au capital de 2 000 000 euros

Ci-après désignée
"BUREAU ALPES CONTROLES"

Représentée par Monsieur Arnaud BUSQUET,
Directeur Général,

Ayant donné tous pouvoirs au signataire désigné ci-
dessous

Le présent contrat comporte 11 pages et est notamment constitué des conditions générales de vente, et des conditions spéciales d'intervention des missions définies à l'article 2.

Le client déclare en avoir pris connaissance et les accepter dans leur intégralité.

Toute modification du présent contrat, non validée par l'autre partie, rendra celui-ci nul et non avenu et donnera lieu à l'édition d'une nouvelle offre. Seules les modifications relatives aux données client mentionnées dans la **Fiche Client** de l'article 4, pourront être acceptées.

Le client
Madame Florence GAVARD
Responsable Service Eaux et Assainissement

Le / /

La société BUREAU ALPES CONTROLES
Monsieur Dylan TCHRAOU
Ingénieur

Le 27/05/2026

ARTICLE 1 : PERIMETRE

Par le présent contrat, le client confie à la société BUREAU ALPES CONTROLES, qui accepte, les missions définies ci-dessous.

Définitions des missions

Avis en phase rédaction de notice d'accessibilité

Avis en phase rédaction de notice de sécurité

Localisation

Crèche 42340 VEAUCHE

Classement de l'établissement

Établissement Recevant du Public type R

ARTICLE 2 : HONORAIRES

Le montant forfaitaire de nos honoraires est établi selon les éléments de l'article 1.

HONORAIRES

480,00 euros HT (soit 576,00 euros TTC)

Le taux de TVA appliqué est celui en vigueur de 20.00%, sous réserve d'un changement de réglementation.

En cas d'annulation de visite demandée par le client moins de 2 jours ouvrés avant celle-ci, il sera facturé 50% du montant de l'intervention.

ESPACE CLIENT

Les honoraires comprennent l'accès du client à l'Espace Client Alpes Contrôles pendant une période de 2 ans à compter de la date de création du compte.

En complément des diffusions habituelles, les documents techniques et duplicata de factures de BUREAU ALPES CONTROLES seront disponibles au sein de l'Espace Client en ligne pour chaque utilisateur acceptant les conditions générales d'utilisation de l'espace lors de ses connexions.

Lors de la demande de création de son compte, le client doit préciser l'utilisateur principal en tant qu'"Administrateur Client" dans la Fiche Client de l'article 4. Le client devra signaler tout changement à BUREAU ALPES CONTROLES. Cet utilisateur principal pourra ensuite gérer l'accès de nouveaux utilisateurs en toute autonomie dans le respect des conditions générales d'utilisation. L'utilisation de l'Espace Client par un tiers au présent contrat n'est pas autorisée.

ARTICLE 3 : INTERVENTION

Programmation

10 jours après réception du présent contrat renseigné et signé par le client, sous réserve du respect par le client des conditions de paiement décrites à l'article 4 et de ses obligations figurant dans les conditions spéciales d'intervention jointes.

Les missions retenues seront réalisées selon les conditions spéciales d'intervention jointes au présent contrat.

FOREZ EST
6 Place Paul Larue
42110 FEURS

Représenté par – Laurent CHATELUS

Saint-Galmier, le 29 mai 2026

Objet : Proposition de mission d'accompagnement - Maîtrise d'œuvre
Travaux de mise en conformité bâtiment + contrôle accès
Crèche Inter'lude de Veauche – 1 bis allée des violettes – 42340 VEAUCHE

Monsieur,

Pour faire suite à nos échanges dans le cadre d'une mission de maîtrise d'œuvre relative au projet cité en objet, nous vous prions de trouver ci-après notre proposition.

OBJET ET CONTENU DE LA MISSION

La mission proposée est basée sur les éléments suivants, selon les objectifs et phases du projet :

• **Hypothèses envisagées :**

- Programme & objectifs :
 - o Mise en conformité du bâtiment – Classement ERP
 - o Modification des IS
 - o Mise en place de contrôle d'accès
 - o Travaux de plâtrerie peinture pour recoupement d'un espace
 - o Adaptation CVC/CFO-CFA
- Enveloppe budgétaire :
 - o Masse travaux à fiabiliser dans le cadre des études à venir
- A charge du maître d'ouvrage :
 - o Missions dévolues au coordonnateur SPS et au bureau de contrôle missionnés directement par la maîtrise d'ouvrage
 - o Démarches et communications auprès de l'exploitant
- Divers :
 - o Marché de travaux type public

• **Décomposition de la mission proposée par BATI Ingénierie :**

- Phase ETUDES :
 - o Prise de connaissance des enjeux du projet & du programme, visite de site
 - o Inventaire des pièces transmises
 - o Elaboration de l'autorisation de travaux en lien avec le bureau de contrôle
 - o Préparation, montage d'un dossier type AT comprenant mises en plans (plan situation, masse, plan d'aménagement, coupes) du projet
 - o Réalisation des notices sécurité et accessibilité

- VISA des notices de sécurité et accessibilité avant dépôt des dossiers d'instruction par un bureau de contrôle,
 - Elaboration de calendrier général prévisionnel selon les objectifs
 - Cahier des charges et consultation des entreprises
 - ACT avec consultation des entreprises, analyse des offres, recalages et alignements techniques
 - Préparation des ordres de services et montage des dossiers marchés
- Phase OPERATIONNELLE / REALISATION :
- Nota : il est précisé que les études d'exécution restent du ressort exclusif des entreprises et en aucun cas de la mission BATI Ingénierie
 - Préparation au démarrage de chantier
 - DET
 - Pilotage et coordination du projet durant les travaux et jusqu'à la levée des réserves selon les engagements demandés par le maître d'ouvrage
 - Présence et animation de la réunion hebdomadaire + réalisation d'un compte rendu
 - Suivi financier de l'opération (vérifications avancements, certificat de paiement, tableau de suivi financier compilant l'ensemble des éléments, gestion des éventuels TS selon validations du MO, éventuelles applications de pénalités...)
 - Suivi administratif du projet
 - Collecte DOE et documents fin de chantier
 - AOR et suivi des levées de réserves
- La mission prend fin lors de la fin de la levée des réserves
- DIVERS :
- Suivi et reporting régulier à la maîtrise d'ouvrage de l'avancement des études ou travaux selon les phases + circulation des informations nécessaires au fil des phases d'études, également en lien avec les divers intervenants (bureau de contrôle, CSPS...)

NOTA - LIMITES DE LA MISSION

Il est précisé que la mission proposée ne comprend pas les éléments suivants (ou à définir selon les attentes de la maîtrise d'ouvrage) :

- Audit & étude de structure des existants (état, capacité portante, etc...) ou éventuelle mise en conformité de structure existante
- plans EDL des existants. Des plans en version informatique seront remis par le maître d'ouvrage.
- repérage des réseaux existants. Des plans DOE seront fournis par la maîtrise d'ouvrage
- Éventuels travaux de désamiantage
- Eventuels travaux de retrait de plomb
- Etudes EXE, à charge exclusive des entreprises

ECHEANCES / PLANNING PREVISIONNEL

- Démarrage de la mission : à définir

ORGANISATION PROPOSEE

- Mission globale suivie par un ingénieur chargé d'affaires BATI Ingénierie
 - Avec accompagnement interne par une assistante administrative

- Avec accompagnement interne par un dessinateur
- Avec accompagnement interne par un économiste de la construction

PROPOSITION D'HONORAIRES

Le tableau ci-dessous récapitule la proposition d'honoraires de BATI Ingénierie. La TVA, au taux en vigueur au moment de la facturation, s'appliquera aux honoraires présentés.
Cette rémunération intègre l'ensemble des frais découlant de la prestation de services, y compris frais de déplacements.

NOTA :

- En cas d'évolution du programme de la maîtrise d'ouvrage, il est convenu que les parties se rapprochent pour discuter de l'actualisation de la présente proposition.
- Les factures seront établies chaque fin de mois à l'avancement - règlement par virement dans un délai de 30 jours.
- Il n'est pas prévu de cautionnement, ni de retenue de garantie.

Proposition mission	Montant HT
Mission de réalisation de dossier d'urbanisme type AT y compris rédaction de la notice accessibilité et sécurité	2 800 € HT
Phases Consultation des entreprises, suivi des travaux, réception	4 500 € HT
Total HT	7 300 € HT
Accompagnement bureau de contrôle / VISA notice – ALPES CONTROLES / en direct MOA	480 € HT

Espérant avoir pu présenter une proposition de mission intéressante et restant à votre écoute pour en discuter, nous vous prions de recevoir, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

Bon pour accord :
(date, nom, signature et tampon)

BATI INGENIERIE
Julien GOUTAGNY

BATI INGENIERIE
SAS au capital de 10.000 €
ZAC Besacieux – Route de Cuzieu
Bâtiment Le Sulky
42330 SAINT-GALMIER
Tél. 09 64 15 28 49 ou 06 75 93 77 44
N° Siret : 793 071 663 00017 - APE : 7111Z

répartition devis global = 53% cloche A PETITS PAS
47% JARDIN D'ENFANTS

Soit Honoraires pour le jardin d'enfants =

7780 € x 47% = 3656,60 € HT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065894-20260804-2892026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2026